



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2022-041

PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2022

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne /

87-2022-03-28-00002 - Avenant n°1 à la convention d'utilisation et mise à disposition pour la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, d'un immeuble situé 31 avenue Baudin, à LIMOGES (places de stationnement). **??**Convention n° 087-2019 -0002 (numéro interne 2022 : n° 87-2022-000029) du 28 mars 2022**??** (2 pages)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2022-03-28-00002

Avenant n°1 à la convention d'utilisation et mise
à disposition pour la direction départementale
des finances publiques de la Haute-Vienne, d'un
immeuble situé 31 avenue Baudin, à LIMOGES
(places de stationnement).

Convention n° 087-2019 -0002 (numéro interne
2022 : n° 87-2022-000029) du 28 mars 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

--: --: --

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

--: --: --

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'UTILISATION

N° 087-2019-0002

--: --: --

28 MARS 2022

Les soussignés :

1°- L'administration chargée des domaines, représentée par Madame Véronique GABELLE, Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne, dont les bureaux sont à Limoges, 31 rue Montmailler, stipulant en vertu de la délégation de signature du préfet qui lui a été consentie par arrêté du 25 octobre 2021, ci-après dénommée le propriétaire,

D'une part,

2°- La direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne, représentée par Madame Florence LECHEVALIER, administratrice des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources, en délégation de Madame la Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne, dont les bureaux sont à Limoges, 31 rue Montmailler, ci-après dénommée l'utilisateur,

D'autre part,

se sont présentés devant nous, Préfète du département de la Haute-Vienne, et sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

Par convention d'utilisation n° 087-2019-0002 du 19 juin 2019, conclue dans le cadre des dispositions des articles R.2313-1 à R.2313-5 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'utilisateur a demandé pour l'exercice de ses missions la mise à disposition des lots n° 1-2-3-4-5-6-7-8-119 situés dans un immeuble en copropriété, appartenant à l'État, à Limoges, 31 avenue Baudin.

L'utilisateur demande la mise à disposition supplémentaire des lots 23 à 26 constituant des places de stationnement.

Le présent avenant a pour objet de constater ces changements et de modifier en conséquence l'article suivant de la convention précitée comme suit :

CONVENTION

Article 2

Désignation de l'immeuble

Lots n° 1-2-3-4-5-6-7-8-23-24-25-26-119, dans un immeuble en copropriété, appartenant à l'État, sis à Limoges, 31 avenue Baudin, d'une superficie totale de 1897 m², sur une parcelle cadastrée HV -510, tels qu'ils figurent, délimitée par un liseré (annexe 1).

Cet immeuble est identifié dans Chorus RE-Fx sous les numéros:111926/221961/ 6, 22,23,24,25, 26,27,28,29,30,31,32,33.

L'utilisateur s'engage à tenir à jour en lien avec le service local du Domaine les données de Chorus RE-Fx ainsi qu'à servir et actualiser les 16 données prioritaires du Référentiel Technique (RT).

Sauf prescription contraire, les dispositions de la présente convention s'appliquent automatiquement aux constructions nouvelles qui viendraient à être édifiées sur la dépendance domaniale désignée ci-dessus. Le propriétaire est informé de la réalisation de toute nouvelle construction, toute dégradation ou usure inhabituelle.

Un exemplaire du présent acte est conservé à la préfecture.

Le représentant du service utilisateur,
LE REPRESENTANT
DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Florence LECHEVALLIER

Le représentant de l'administration
chargée des domaines,

Véronique GABELLE

Directrice Départementale
des Finances Publiques
de la Haute-Vienne

La préfète,

Fabienne BALUSSOU